



PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 10

Nombre de votants : 14

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 Mai à 18 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BOU dûment convoqué le 16 Mai, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil de Bou, sous la présidence de Monsieur Bruno CŒUR, Maire.

PRESENTS : Messieurs Bruno CŒUR, François ESTEBAN, Madame Zohra OGBI, Messieurs Guy COURSIMAULT, Philippe GASNIER, Lionel LEMOYNE, Yvan BLANCHARD, Jean-Claude MASSON, Mesdames Valérie ELAMBERT, Françoise BORDEAUX BOREL

POUVOIRS :
Mme Corinne BONNEAU STRAZZIERI donne pouvoir à Mr François ESTEBAN
Mr Laurent BOULAIN donne pouvoir à Mr Philippe GASNIER
Mr Fabrice GERVAIS donne pouvoir à Mr Guy COURSIMAULT
Mme Lisa LEMOYNE donne pouvoir à Mr Lionel LEMOYNE

ABSENTS : Mr Sébastien GIRARD

Secrétaire de séance : François ESTEBAN

Approbation du PV du Conseil municipal du 05 Mai 2024 : approuvé à 13 voix pour

DELIB 2024-15 : Autoriser Monsieur le Maire à ester en justice

Objet : Contentieux devant le tribunal administratif

Par lettre en date du 15/04/2024, M. le Secrétaire Greffier en chef du tribunal administratif d'ORLEANS a notifié à la commune la requête présentée par Monsieur Jeremie ROLLETT.

Cette requête concerne la contestation de décision de la déclaration préalable n° DP 045 043 24 00003 portant sur la réalisation d'une piscine, refusée par le maire en date du 16/02/2024.

Cette instance a été enregistrée sous numéro 2401419-2.

Les motifs qui fondent cette demande sont les suivants : Monsieur ROLLETT n'est pas agriculteur, et la parcelle sur laquelle il souhaite implanter une piscine est en zone agricole, et donc protégée par la ZAP (Zone Agricole Protégée) sur l'ensemble de la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Autorise M. le maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans la requête n° 2401419-2, à 13 voix pour et 1 voix contre

DELIB 2024-16 : Approbation des taux d'imposition des taxes directes locales 2024

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2023, est de nouveau voté à compter de 2024. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que les taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties votés en 2023 sont les suivants :

Taxe Foncière bâtie	57,56 % (39 : commune + 18.56 Métropole)
Taxe Foncière non bâties	60,74 %

En conséquence, Monsieur le maire propose donc au conseil municipal de maintenir les taux votés en 2023, et de fixer les taux comme suit :

Taxe Foncière bâtie	57,56 % (39 : commune + 18.56 Métropole)
Taxe Foncière non bâties	60,74 %
Taxe d'habitation	14,06 %

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation : 14,06 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 57,56%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60,74%

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

DELIB 2024-17 Vote des tarifs Restaurant Scolaire, Garderie et Étude surveillée :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs des services Scolaires et périscolaires actuellement appliqués.

Cantine :

Quotient	Barème imposition	Tarif pour 1 repas
A	Supérieur à 70 000 €	5,60 €
B	Compris entre 60 001€ et 70 000 €	5,10 €
C	Compris entre 50 001 € et 60 000 €	4,60 €
D	Compris entre 40 001 € et 50 000 €	4,10 €
E	Compris entre 30 001 € et 40 000 €	3.60€
F	Inférieur à 30 000 €	1,00€

Garderie :

GARDERIE	Tarif
Matin	2.10 €
Soir 1 heure	2.45€
Soir 2 heures	

Pénalité de 5 € par enfant sera appliquée aux parents venant chercher leur(s) enfant(s) en garderie après l'horaire de fermeture (18 h 30 du lundi au jeudi et 18h le vendredi).

Étude surveillée :

ETUDE	Tarif
Forfait	2.80 €

Concernant le tarif des repas de cantine, deux augmentations du coût des repas ces deux dernières années (16.6% en 2022, 9.5% en 2023) n'ont pas été répercutées sur les tarifs municipaux. Il est proposé d'impacter une partie de ces augmentations, à hauteur de 40 centimes, de maintenir le tarif à 1 €, et de créer un tarif hors commune.

Rappel : les repas à 1 € bénéficient du dispositif de l'Etat qui compense le prix de chaque repas.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de :

- Revoir les tarifs de cantine comme suit :

Quotient	Barème imposition	Tarif pour 1 repas
A	Supérieur à 70 000 €	6,00 €
B	Compris entre 60 001€ et 70 000 €	5,50 €
C	Compris entre 50 001 € et 60 000 €	5,00 €
D	Compris entre 40 001 € et 50 000 €	4,50 €
E	Compris entre 30 001 € et 40 000 €	4,00 €
F	Inférieur à 30 000 €	1,00 €
	Hors commune	6,00 €

- Reconduire les tarifs de garderie et étude surveillée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil adoptent ces propositions à 13 voix pour et 1 abstention.

DELIB 2024-18 : Tarifs de la Salle des fêtes, Yourte, Labo et Cie et location de matériel

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les tarifs actuellement appliqués sont les suivants :

Grande salle (avec tables et chaises)

Habitants de la commune :	200.00 €
Hors commune :	550.00 €
Professionnels :	250.00 €

Petite salle (avec tables et chaises)

Habitants de la commune :	130.00 €
Hors commune :	370.00 €
Professionnels :	150.00 €

Cuisine :

Habitants de la commune :	45.00 €
Hors commune :	150.00 €
Professionnels :	60.00 €

Pour une utilisation de quelques heures seulement (vin d'honneur par exemple) le tarif appliqué sera de 50 % des tarifs ci-dessus.

Tente (uniquement pour habitants de la commune) : 68,00 €

Vestiaires Binette (24h) : 60.00 €

Vestiaires Binette (48h) : 120.00 €

Labo & Cie :

- . Particulier habitant la commune (à titre privé) : 20€/jour
- . Particulier hors commune (à titre privé) : 30€/jour
- . Entreprise sur la commune : 175€ HT/jour pour 5 personnes, 35€ HT par personne supplémentaire
- . Entreprise hors commune : 250€ HT/jour pour 5 personnes, 40€ HT par personne supplémentaire

YOURTE :

- . Sans allumage poêle : 10 € / H
- . Avec allumage poêle : 20 € / H
- . Nuitée (6 personnes max) : 60 €
- . Facturation des créneaux réservés sur un trimestre

Location des chaises, tables et bancs :

Chaise : 0,60 € Banc : 1,20 € Table : 4,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 13 voix pour et 1 abstention de maintenir ces tarifs à partir de septembre 2024 et jusqu'à nouvel ordre.

DELIB 2024-19 : Tarifs des concessions dans le cimetière

Monsieur le Maire rappelle ci-dessous les tarifs des concessions du cimetière communal.

Concession trentenaire : 130 €

Concession cinquantenaire : 217 €

Cavurne 15 ans : 322 €

Cavurne 30 ans : 536 €

Dépôt d'urne : 33 €

Dispersion de cendres : 49 € (non compris le prix de la plaque et de la gravure)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 13 voix pour et 1 abstention de maintenir ces tarifs jusqu'à nouvel ordre.

DELIB 2024-20 : Rectification de la délibération 2024-09 - Approbation du budget primitif 2024

Sur la délibération 2024-09, objet de l'approbation du budget primitif 2024, il a été omis de voter pour l'approbation de pouvoir à Monsieur Le Maire sur certains points. Il convient de la modifier de la manière suivante :

- donner au Maire, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;
 - d'autoriser le Maire, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;
- d'autoriser le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à 12 voix pour, 1 abstention, 1 voix contre la présente délibération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

. Ressources humaines :

- . Info : Arrivée le 21/05 de Jonathan LOISEAU, remplaçant de Jean Louis CAUQUIS
- . Info : deux renforts suite absence agent pour la pause méridienne et le périscolaire

. Travaux :

- . Démarrage travaux rue Saint Marc début juin, durée des travaux 3 mois
- . Rue du puits de l'orme fermée du 27 au 31 mai inclus : travaux de raccordement électrique particulier. Le bus sera dévié par rue Saint Marc, rue du Crochet, rue des Varennes, rue d'Alboeuf, et l'arrêt centre bourg sera positionné au niveau des services techniques
- . Avancement travaux conserverie : travaux de charpente et couverture terminés, travaux de plomberie et électricité démarrés
- . Passage en led pour l'éclairage public rue d'Alboeuf : en cours

. Sécurité :

- . Réunion avec Réserve Communale : point avancement recensement samedi 08/06 à 9H30
- . Toujours en attente des aménagements de carrefours et de la chicane rue de la petite levée
- . Toujours plus de dépôts sauvages

. Finances :

- . Information sur virement de crédit de section à section en investissement
- . Investissement dans un tracteur tondeuse

. Commission PLUG :

- . Lotissement rue de Mardié : 5 habitations à venir en logement social PLS, avec accès différé à la propriété ; le bailleur est La Ruche
- . Nouveau bail signé avec notre boulanger
- . Acquisition de vues immersives 3D par véhicules spécialisés sur Bou (courant juin)
- . Hordophoto du cimetière les 28/29 mai (présence drone) : réalisation d'un outil graphique de gestion et visualisation des tombes et urnes funéraires

. Commission Solidarités et Enfance :

- . Réunion publique d'information des parents concernant la période scolaire 24/25, en particulier le centre de loisirs : vendredi 28/06 à 18H30
- . Cérémonie des CM2 : mardi 18/06 à 18H30
- . Ateliers seniors en cours : esthétique et nutrition
- . Sortie seniors en septembre : ce sera une sortie parisienne !

. Commission agriculture / environnement :

- . 24H Biodiversité samedi 1^{er} juin de 14H à 18H au Labo&Cie :
 - . Présentation des résultats de l'inventaire de la biodiversité communale : la faune, la flore, les espèces rares à protéger, les préconisations de préservation.
 - . Présentation des actions à mener pour préserver la biodiversité dans nos jardins particuliers.

. Commission culture et vie associative :

- . Fête de la musique le 21 juin : en cours de finalisation. Nous communiquerons dès que possible.
- . Echanges sur projets en cours

. Questions aux élus du 23/05/2024 :

Question : *Y aura-t-il un centre de loisirs sur Bou à la rentrée 2024 ?*

Réponse : *Oui. Le travail sur ce sujet a commencé dès septembre 2023. Il a fallu homologuer les bâtiments, et consulter des prestataires spécialisés dans l'animation de centres de loisirs. Reste à définir la grille de coût, par tranche de quotient familial. Une réunion publique pour les parents aura lieu le 28/06, avec le prestataire retenu, pour présenter cette création ; nous aborderons aussi lors de cette réunion les activités sur la pause méridienne pour la prochaine année scolaire.*

Question : *Les parents qui le souhaitent peuvent-ils venir déjeuner avec leur enfant, afin de découvrir comment se déroule la restauration scolaire ?*

Réponse : *Cette découverte a été proposée aux représentants de parents d'élèves ces deux dernières années. Nous allons étudier la possibilité d'élargir à l'ensemble des parents. De plus, une visite du restaurant scolaire est à l'étude pour le début d'année scolaire.*

Prochain conseil municipal le 19 juin 2024 à 18H30

Fin de séance à 20H24

Fait à Bou, le 23 Mai 2024

Le secrétaire de séance

